



AUTOMNE 2025

# Séjours vacances

Pour les 6-11 ans et les 6<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>

© D.R.

**INSCRIPTIONS**  
**AUX SÉJOURS DE L'AUTOMNE 2025**  
**DU 7 AU 17 SEPTEMBRE 2025**



**FORMULAIRES D'INSCRIPTION SUR [VITRY94.FR/VACANCES](https://vitry94.fr/vacances)**



ou auprès du secteur Séjours  
à l'Hôtel de Ville



**vitry-sur-seine**



# La Croix-Valmer



Le centre est une propriété de la ville de Vitry-sur-Seine, implanté près de Saint-Tropez. Il surplombe la mer au milieu d'un parc arboré magnifique. La propriété bénéficie d'un accès direct à la mer. Un sentier côtier permet de rejoindre la plage de sable fin de Cavalaire.

**SÉJOUR ÉLIGIBLE «PASS COLO»**



## HÉBERGEMENT (2 BÂTIMENTS)

- Chambres de 3 lits (dont 1 superposé) équipées de douches et WC à proximité
- OU chambres de 4 à 6 lits (avec mezzanine) équipées de douches et WC.
- 1 salle de jeux et d'activités, avec une magnifique vue sur la mer

## TRANSPORT

- Train + car

## ACTIVITÉS

### Découverte du milieu marin avec :

- Découverte du littoral
- Jeux sportifs, activités manuelles, randonnées sur le littoral et autres activités mises en place par l'équipe d'animation
- Jeux et activités sur la plage
- Atelier avec le conservatoire de la Garde Freinet
- Pêche à pied
- Randonnées sur le littoral

## POUR LES 6-11 ANS

**Du 19 au 25 octobre 2025**  
(7 jours)  
20 places

### Tarif 1

(voir tableau dans  
« Démarches  
administratives »)

## INFO PASS COLO

cf. pages démarches administratives

Adresse : Maison familiale de Vitry-sur-Seine « La Bouillabaisse » • 383, Allée de la Bouillabaisse • 83420 LA CROIX VALMER  
04 94 79 60 71 • <http://lacroixvalmer.vvl.org> • Mail : [lacroixvalmer@vvl.org](mailto:lacroixvalmer@vvl.org)

Secteur Séjours,  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24  
[vacances@mairie-vitry94.fr](mailto:vacances@mairie-vitry94.fr)  
Hôtel de ville, zone verte, rez-de-chaussée

# Irlande - séjour linguistique

À Westport sur Clew Bay, dans le County Mayo, à quelques kilomètres du Mont Saint-Patrick, la St Patrick Academy est située dans la campagne avec de nombreux terrains de jeux et salles de classe. Elle accueillera les jeunes pour un séjour de découverte de la langue et de la culture irlandaise.



**SÉJOUR ÉLIGIBLE «PASS COLO»**



## HÉBERGEMENT

- Chambres de 4 et 5 lits avec salle de bain
- Une salle à manger
- De grandes salles d'activités et de cours
- Une salle informatique
- Des terrains de sports : football, sports gaéliques, volley

## TRANSPORT

- Avion + car

## ACTIVITÉS

- 3H/jour de cours d'anglais  
Un test de niveau sera organisé dès le 1<sup>er</sup> jour.  
Les cours seront dispensés par des professeurs irlandais diplômés du TOFEL.
- Activités sportives : tag rugby, randonnées, piscine
- Activités irlandaises : football gaélique hurling, danses irlandaises, Tin Whisle

## ET AUSSI

- Excursion au Mont Saint-Patrick, Westport, Connemara

## INFO PASS COLO

cf. pages démarches administratives

## POUR LES 6<sup>E</sup>/3<sup>E</sup>

**Du 18 au 25 octobre 2025**  
8 jours (20 places)

**Tarif 3**  
(voir tableau dans « Démarches administratives »)

## FORMALITÉS OBLIGATOIRES

### De nationalité française ou d'un pays de l'Union Européenne :

CNI ou passeport en cours de validité

### De nationalité hors Union Européenne :

- Un passeport au nom du jeune en cours de validité Ce passeport doit être valable au moins 3 mois après la date de retour
- Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM)
- Les ressortissants hors U.E dépendent d'accords différents et peuvent être soumis à une obligation de visa. Dans tous les cas la famille doit se renseigner auprès de l'ambassade d'Irlande.

### Pour tous :

- Autorisation de sortie de territoire
- La carte européenne d'assurance maladie (à demander auprès de votre centre de sécurité sociale dès les préinscriptions : durée de validité de 2 ans)

## Secteur Séjours,

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24

[vacances@mairie-vitry94.fr](mailto:vacances@mairie-vitry94.fr)

Hôtel de ville, zone verte, rez-de-chaussée

# Démarches administratives

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### INSCRIPTIONS

Pour les séjours 6-11 ans et les 6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> automne 2025 :

Du dimanche 7 au mercredi 17 septembre 2025

### Pour s'inscrire :

1-TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE SUR [VITRY94.FR/VACANCES](http://VITRY94.FR/VACANCES)

2-Imprimer et compléter le formulaire.

3-Envoyer votre demande par mail à [vacances@mairie-vitry94.fr](mailto:vacances@mairie-vitry94.fr) ou par courrier (attention aux délais postaux) :

2, avenue Youri-Gagarine, Secteur Séjours, 94400 Vitry-sur-Seine.

ou sur place en prenant rendez-vous au Secteur Séjours en contactant le 01.46.82.81.49 ou 01.46.82.80.24.

### VALIDATION D'INSCRIPTION

Pour les demandes faites du 7 au 17 septembre 2025 et validées par le Service des Affaires Familiales, une validation d'inscription de séjour est adressée par mail à partir du 22 septembre 2025.

■ Toute demande transmise hors délai sera mise sur liste d'attente.

■ Pour les dossiers en liste d'attente, le secteur Séjours peut vous contacter jusqu'à 8 jours avant le départ en fonction des places disponibles.

■ Les dates des séjours sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

### CONSTITUTION DU DOSSIER

À la réception de la validation de votre inscription, vous recevrez le dossier pour le départ de votre enfant :

■ Fiche sanitaire à compléter et documents à fournir (attestation sécurité sociale, carnet vaccinations, test aisance aquatique...)

■ Concernant les réunions d'informations, le secteur Séjours reviendra vers vous ultérieurement

■ Horaires et lieux du départ et du retour pour votre (vos) enfant(s).

### À NOTER

■ Tout dossier incomplet sera refusé.

■ Tous les dossiers sont transmis au Service des Affaires Familiales pour validation.

## DÉROULEMENT DU SÉJOUR

### PRÉPARER LE VOYAGE

■ Le trousseau est fourni à titre indicatif. Chaque vêtement doit être cousu d'une étiquette aux nom et prénom de votre enfant.

■ Un exemplaire complété de cette fiche de trousseau sera à placer dans la valise.

■ Un seul bagage (si possible à roulettes) par enfant avec un petit sac à dos pour le voyage et les activités.

■ Il est recommandé de ne laisser aux enfants aucun objet de valeur (bijoux, montres, appareils photos, mp3, portables...) pour le séjour. Voir rubrique Assurances.

### PENDANT LE SÉJOUR

#### Jours de départ et de retour

Pour les séjours 6-11 ans et 6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> :

La présence d'un responsable légal est obligatoire. À son retour, votre enfant ne sera en aucun cas confié à un mineur (même frère ou sœur). En cas d'impossibilité de déplacement, il ne sera confié à un adulte que si une décharge de responsabilité est remplie préalablement au secteur Séjours.

Vous pourrez avoir des informations sur les séjours en contactant :

■ Le secteur Séjours au 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24.

■ L'hôtel de ville uniquement en cas d'urgence, 7j/7 et 24h/24 au 01 46 82 80 00.

■ Pour certains centres, des sites Internet sont actualisés régulièrement : [www.vvl.org](http://www.vvl.org) rubrique « Centres » ou [www.ondonedesnouvelles.com](http://www.ondonedesnouvelles.com)

En cas de nécessité, vous serez immédiatement contactés par le directeur-trice du séjour ou par le secteur Séjours.

#### Écrire

Il est recommandé d'écrire à votre enfant pendant son séjour.

### ASSURANCE

■ Une assurance couvre l'ensemble des risques corporels de vos enfants pour les séjours organisés par VVL.

■ Une assurance couvre également la perte et le vol des objets personnels.

Cependant, la déclaration doit être effectuée par écrit au secteur Séjours dans les 48 heures qui suivent le retour.

Le remboursement s'effectue uniquement sur facture (la franchise est de 150 €, valeur maximale de 600 €).

### APRÈS LE SÉJOUR

Votre avis nous intéresse

Dans le souci de proposer des séjours de

qualité, nous attendons vos suggestions ou observations qui nous aideront à améliorer vos prochaines vacances : [vacances@mairie-vitry94.fr](mailto:vacances@mairie-vitry94.fr).

### À NOTER

#### Handicap

La Ville attache une importance particulière quant au droit aux vacances des enfants en situation de handicap. À cette occasion, une assistante de vie peut être proposée afin de faciliter le départ. Pour toute question, se renseigner auprès du secteur Séjours.

#### Restauration

Dans le cadre des séjours organisés, la ville veille à la bonne application de la charte de la restauration et des principes de laïcité qui précisent les valeurs éducatives partagées permettant de faire du temps du repas un moment de convivialité, de respect des équilibres nutritionnels, d'apprentissage, de relations sociales, d'autonomie et de détente.

### SÉJOURS À L'ÉTRANGER

carte d'identité et passeport

Attention aux délais de 8 à 9 semaines pour obtenir une carte d'identité ou un passeport.

Pour les enfants de nationalité française ou d'un pays de l'U.E. :

■ Soit une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

Pour les enfants de nationalité hors Union Européenne (U.E.) :

■ Passeport au nom de l'enfant en cours de validité (valable au moins 3 mois après le retour) avec :

■ Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

■ Les ressortissants hors U.E dépendent d'accords différents et peuvent être soumis à une obligation de Visa.

■ Dans tous les cas, la famille doit se renseigner auprès de l'ambassade du pays de destination.

Pour tous

■ L'autorisation de sortie de territoire

- Original du document CERFA signé par une personne ayant l'autorité parentale

- Avec la copie d'un justificatif d'identité de la personne ayant signé le CERFA

■ La carte européenne d'assurance maladie de la sécurité sociale

# Démarches administratives

## FACTURATION

### LE PAIEMENT

Il s'effectuera en deux fois

- 50 % à payer avant le départ
- 50 % à payer après le séjour

### En cas d'annulation

Toute annulation sans motif majeur donnera lieu au versement par la famille de 30 % du montant total du séjour.

Monsieur le Maire ou son représentant est seul habilité à apprécier les cas de force majeure donnant lieu à un éventuel remboursement.

### À SAVOIR

La liste des documents à fournir pour le calcul du quotient familial est disponible au Service des Affaires Familiales ou sur le site Internet de la ville :

[www.vitry94.fr/5328/services/enfance/calcul-quotient-familial.htm](http://www.vitry94.fr/5328/services/enfance/calcul-quotient-familial.htm)

Pour toutes informations complémentaires, contacter le Service des Affaires Familiales : 01 46 82 84 14 ou [accueilsaf@mairie-vitry94.fr](mailto:accueilsaf@mairie-vitry94.fr)

### La Ville

■ Aucune famille ne paie le coût réel du séjour. Le montant pris en charge par la Ville est calculé en fonction des ressources des familles. **Avant toute inscription, il convient de contacter le Service des Affaires Familiales afin de procéder au calcul du quotient familial (uniquement sur rendez-vous).**

## LES AIDES

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) attribue une aide financière aux vacances uniquement pour les séjours de printemps et d'été.

## TARIFS JOURNALIERS (PENSION COMPLÈTE)

donnés à titre indicatif et déterminés en fonction du quotient familial

## TARIFS SÉJOUR LA CROIX-VALMER 6-11 ANS (HORS PASS COLO)

Enfants, pré-ados, jeunes		
Quotient Familial	Tarif 1 journalier	Tarif pour les 7 jours
1 à 70	12,50 €	87,50 €
71 à 136	13,80 €	96,60 €
137 à 196	15,17 €	106,19 €
197 à 256	16,08 €	112,56 €
257 à 299	16,63 €	116,41 €
300 à 342	17,12 €	119,84 €
343 à 402	17,82 €	124,74 €
403 à 467	19,75 €	138,25 €
468 à 534	21,30 €	149,10 €
535 à 599	24,09 €	168,63 €
600 à 662	28,49 €	199,43 €
663 à 725	31,00 €	217,00 €
726 à 803	33,74 €	236,18 €
804 à 1500	36,64 €	256,48 €
1501 à 2000	38,20 €	267,40 €
+ de 2000	39,75 €	278,25 €

Secteur Séjours,  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24  
[vacances@mairie-vitry94.fr](mailto:vacances@mairie-vitry94.fr)  
Hôtel de ville, zone verte, rez-de-chaussée

### Le PASS COLO :

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants **l'année civile de leurs 11 ans**, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à une **aide financière allant de 200 € à 350 €**.

Le montant du Pass colo, calculé en fonction de votre quotient familial Caf / Msa, est déduit directement du prix du séjour.

**1 - En 2025, le Pass colo concerne les enfants nés en 2014 et les enfants nés en 2013 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024.**

**2 - Votre quotient familial CAF/MSA doit être inférieur ou égal à 1500€.**

- QF de 0 à 200 : aide de 350 €
- QF de 201 à 700 : aide de 300 €
- QF de 701 à 1200 : aide de 250 €
- QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €

### À noter :

**Le Pass colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires.**

**Le Pass colo est cumulable avec les autres aides aux vacances.**

+d'infos, sur [jeunes.gouv.fr/passcolo](http://jeunes.gouv.fr/passcolo)

## TARIFS SÉJOUR IRLANDE 6<sup>E</sup>-3<sup>E</sup> (HORS PASS COLO)

Enfants, pré-ados, jeunes		
Quotient Familial	Tarif 3 journalier	Tarif pour les 8 jours
1 à 70	17,10 €	136,80 €
71 à 136	18,92 €	151,36 €
137 à 196	21,88 €	175,04 €
197 à 256	23,70 €	189,60 €
257 à 299	24,89 €	199,12 €
300 à 342	25,32 €	202,56 €
343 à 402	26,70 €	213,60 €
403 à 467	28,90 €	231,20 €
468 à 534	31,99 €	255,92 €
535 à 599	36,85 €	294,80 €
600 à 662	40,10 €	320,80 €
663 à 725	43,67 €	349,36 €
726 à 803	47,35 €	378,80 €
804 à 1500	51,41 €	411,28 €
1501 à 2000	53,59 €	428,72 €
+ de 2000	55,77 €	446,16 €